

701 Départ

Le départ, ou le point de la prise de carte s'il ne s'agit pas du départ, est représenté par un triangle équilatéral qui pointe dans la direction du premier poste. Le centre de ce triangle montre la position exacte du point de départ.

Couleur : pourpre opaque

702 Poste de contrôle

Les postes de contrôle sont représentés par des cercles. Le centre du cercle indique la position exacte de l'élément. Des sections du cercle peuvent être coupées afin de laisser apparaître les détails importants.

Couleur : pourpre*

Le diamètre des cercles est le même quelque soit l'échelle.

840 Poste de contrôle avec point central (pour les cartes de course d'orientation à VTT)



Le point central (c'est-à-dire, le point au centre du cercle) peut être utilisé si nécessaire pour clarifier la position exacte d'un poste de contrôle, par exemple dans un réseau de chemins dense. Le point central doit être utilisé en cas de nécessité lorsque la position exacte du poste de contrôle n'est pas claire. Le point central aide à préciser sur le chemin exact sur lequel se trouve la balise.

Couleur : pourpre* (cercle), pourpre opaque (point central).



703 Numéro du poste

Le numéro du poste est placé à proximité du cercle, de telle manière qu'il ne masque aucun détail important. Ces numéros sont orientés vers le nord.

Couleur : pourpre opaque.

Police : Arial, hauteur des lettres : 4 mm.

704 Ligne

Lorsque les postes de contrôle doivent être parcourus dans un ordre défini, le départ, les postes et l'arrivée sont réunis par des traits. Des sections de ligne peuvent être coupées afin de laisser apparaître les détails importants.

Couleur : pourpre*.

705 Itinéraire balisé

Un itinéraire balisé est indiqué sur la carte par des tirets. Si le symbole est utilisé à la place du symbole 704 avant ou après le poste de contrôle, il représente un itinéraire obligatoire pour les concurrents. Le symbole peut également être utilisé dans les zones où il est interdit de rouler en dehors des chemins pour représenter les itinéraires qui sont marqués sur le terrain.

Couleur : pourpre opaque.

706 Arrivée

L'arrivée est représentée par deux cercles concentriques

Couleur : pourpre opaque





0.8

707 Limite infranchissable

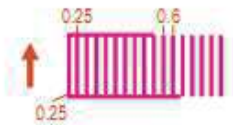
Une limite dont le franchissement est interdit.
Couleur : pourpre opaque.

708 Point de passage

Un point de passage à travers ou au-dessus d'un mur ou d'une clôture, le franchissement d'une route ou d'un chemin de fer ou le passage d'un tunnel ou d'une zone interdite est représenté sur la carte par deux parenthèses inversées.

Couleur : pourpre opaque.

709 Zone interdite



Une zone interdite est représentée par des lignes verticales. Une limite extérieure peut être dessinée. Les zones qui peuvent être dangereuses pour les concurrents doivent être représentées par ce symbole.

Couleur : pourpre opaque.

711 Route interdite



Une route qu'il est interdit d'utiliser et interdit de traverser est représentée par un zigzag. La ligne en zigzag doit être la plus continue possible. S'il y a un point de passage sur la route interdite, il doit être représenté comme une porte avec deux lignes perpendiculaires par rapport à la route interdite. Un passage plus long doit être clairement représenté sur la carte en utilisant des lignes perpendiculaires à la fin des lignes de zigzag.

Couleur : pourpre opaque.

712 Poste de secours



La position d'un poste de premiers secours.

Couleur : pourpre opaque.

713 Poste de ravitaillement



La position d'un poste de ravitaillement quand il n'est pas à un poste de contrôle.

Couleur : pourpre opaque.



843 Object dangereux en travers d'un chemin ou d'un sentier, escaliers



Ces barrières doivent être très lisibles sur la carte et devraient être imprimées en surimpression en pourpre. Ce symbole doit être utilisé pour tous les obstacles difficiles à franchir. Pour les barrières infranchissables, le symbole 844 doit être utilisé. Ce symbole peut être utilisé dans les escaliers. Il n'existe pas de symbole particulier pour représenter les escaliers.

Couleur : pourpre opaque.

844 Barrière infranchissable/ interdite à traverser



Ce symbole peut être utilisé pour tous les endroits qui sont interdits ou impossibles à passer, par exemple, des barrières infranchissables ; des clôtures ou murs qu'il est interdit ou impossible de franchir ; des petites sections de routes; des chemins ou sentiers interdits d'utilisation (pour les sections plus longues, le symbole 711 doit être utilisé). À l'endroit où deux chemins ou sentiers se rencontrent presque mais où cela n'est pas clair sur la carte, ce symbole peut être utilisé pour indiquer que la traversée est interdite.

Couleur : pourpre opaque.

